



Nationalite francaise par filiation

Par **NANOU 2015**, le **04/01/2015 à 13:06**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon grand-père est français, il est né en 1892 en Algérie, et mort en 1938 en Algérie, sous le règne Français. ma mère peut elle prétendre a la nationalité française par filiation.

je vous remercie par avance

Par **domat**, le **04/01/2015 à 17:48**

bjr,

Votre grand père était sans doute français (de droit local)comme tous les occupants de l'algérie avant 1962.

si votre mère a reçu la nationalité algérienne en 1962, elle ne peut pas prétendre à la nationalité française sauf si un de ses parents étaient français de droit commun.

CDT